

Direction  
Sous-direction Ressources  
Groupement Administration, Finances et Archives  
Service Assemblées, Administration, Achats

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de  
secours**

Réf. : 2023-563

## **Arrêté de composition des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale.

Vu l'arrêté 2018-1744 du 18 décembre 2018 désignant les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté 2021-1390 du 8 octobre 2021 désignant les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

Considérant la désignation des représentants de l'administration aux CAP, lors du conseil d'administration du SDIS du 20 septembre 2021 et le maintien de cette désignation au sein des CAP ;

Vu les procès-verbaux des résultats à l'élection des commissions administratives paritaires du SDIS 28 du 8 décembre 2023 ;

Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif au tirage au sort de la commission consultative paritaire et celui du 16 mars 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

### **ARRETE**

Article 1 - Les arrêtés n°2019-1744 et n°2021-1390 susvisés, portant désignation des représentants au sein de la commission consultative paritaire et des représentants au sein des commissions administratives paritaires du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont abrogés et remplacés immédiatement par les dispositions suivantes.

Article 2 - Les membres représentants l'administration et le personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont :

| Représentants de l'administration titulaires                                                                | Représentants de l'administration suppléants                                                              | Représentants du personnel titulaires                                  | Représentants du personnel suppléants                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C                      |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD<br>Francis PECQUENARD<br>Olivier HOUDY                       | Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER<br>Evelyne DELAPLACE<br>Alain BELLAMY       | Arnaud STEITS<br>Laurent LELONG<br>Loïc BERTHELOM<br>Sylvain BOURIETTE | Morgane WYNS<br>Cédric BIGNON<br>David DUQUENNE<br>Alexis BADAIRE     |
| Représentants de l'administration titulaires                                                                | Représentants de l'administration suppléants                                                              | Représentants du personnel titulaires                                  | Représentants du personnel suppléants                                 |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE B                      |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Françoise SOULIMAN, préfet de département<br>Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD                 | Un représentant du préfet de département<br>Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER | David BOUTOILLE<br>Thomas PAGES<br>Didier FAYEMENDY                    | Gérald HEURTEBISE<br>Clément VIGOUREUX<br>Julien BOURDON              |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE A                      |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Françoise SOULIMAN, préfet de département<br>Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD                 | Un représentant du préfet de département<br>Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER | Flavien BREGEON<br>Dominique GOURCI<br>Pascale TAUREAU                 | Pascal DAVY<br>Michaël ACHARD<br>Jennifer SAGUEZ DAVID                |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE C |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD<br>Francis PECQUENARD<br>Olivier HOUDY                       | Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER<br>Evelyne DELAPLACE<br>Alain BELLAMY       | Corinne ARNOULT<br>Verena GEORGET<br>Thomas BENOIT<br>Xavier LEBE      | Franck FOURMAS<br>Isabelle SOMMET<br>Pascal LEBENOIT<br>Benoît GLOTIN |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE B |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD<br>Francis PECQUENARD                                        | Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER<br>Evelyne DELAPLACE                        | Valérie BERCHER<br>Pierre SOUCHET<br>Yasmina DENIS                     | Frédéric DESSENNE<br>Bertrand PINSARD<br>Christelle GUERIN            |
| COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS DE CATÉGORIE A |                                                                                                           |                                                                        |                                                                       |
| Christophe LE DORVEN, président<br>Eric GERARD<br>Francis PECQUENARD                                        | Sylvie HONNEUR, représentante du président<br>Pascal GUERRIER<br>Evelyne DELAPLACE                        | Maryse LECLERC<br>Aurélien FERRERAS<br>Tiphaine BOURDET                | Marie-Ange BARON<br>Hélène PROVENZANO<br>Estelle GERMOND              |

Article 3 - Les membres représentant le personnel à la commission consultative paritaire (CCP) du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, sont :

| Représentants de l'administration titulaires                            | Représentants de l'administration suppléants                                          | Représentants du personnel titulaires         | Représentants du personnel suppléants               |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Christophe LE DORVEN,<br>président<br>Eric GERARD<br>Francis PECQUENARD | Sylvie HONNEUR,<br>représentante du président<br>Pascal GUERRIER<br>Evelyne DELAPLACE | Gaël BLOT<br>Hugo NERON<br>Alexandre TRUFFERT | Pascal JAKUES<br>Loriane FONTAINE<br>Cécile BILBAUT |

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 et R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs du SDIS 28.